

RÈGLEMENT

CIRCUIT DÉPARTEMENTAL 87 PAR ÉQUIPES MIXTES POUSSIN(E)S

SAISON 2025-2026





COMITÉ HAUTE-VIENNE JUDO

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JUDO-JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES



3000
ANNÉE

ARTICLE 1 : Présentation



Le Circuit Départemental 87 Par Équipe Mixtes Poussin(e)s est une animation ouverte à tous les clubs affiliés à la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines associées du département de la Haute-Vienne.

Cette manifestation se déroulera en deux étapes dans des clubs supports du département souhaitant accueillir, et une étape finale au dojo départemental Robert LECOMTE à Limoges.

ARTICLE 2 : Clubs supports

1) Les clubs souhaitant accueillir une étape du circuit doivent candidater en remplissant le coupon joint et le transférer sur la boîte mail du Comité 87 (comite87judo@gmail.com).
Le club qui souhaite accueillir une étape n'est pas obligé de présenter une équipe sur le circuit.

Par ce processus, les clubs hôtes s'engagent à faire connaître le lieu, la date et les horaires exacts de la rencontre au Comité départemental afin que celui-ci donne son approbation avant diffusion aux clubs de la poule.

Aussi, en accueillant une étape, le club s'engage à respecter le règlement. En cas de non respect d'un des articles du règlement, le club verra son équipe éliminée du circuit. Si celui-ci n'a pas d'équipe, il ne pourra pas présenter une étape ou une équipe l'année d'après.

Nota : Cette animation a été conçue afin de permettre aux clubs n'ayant pas les moyens matériels, financiers ou humains de réaliser un tournoi, d'accueillir un événement sans organisation complexe sur une demie-journée. Par ce biais, le Comité encourage les petits clubs à accueillir une étape afin de leur apporter de la visibilité et du dynamisme.

2) Chaque étape se déroulera sur une semaine choisie par le Comité départemental et les clubs auront la possibilité d'accueillir la rencontre soit le mercredi après-midi, le samedi ou le dimanche matin ou après-midi. **VOIR ARTICLE 10 : Échéancier.**

3) La surface de combat devra respecter les exigences techniques, de sécurité, d'hygiène et de confort des textes officiels de France Judo, avec une zone de combat de 4x4m minimal.

5) Les clubs s'engagent à renvoyer les feuilles de poules et les résultats de la rencontre au Comité départemental dans les plus brefs délais.

Adresse : 47 rue de l'ancienne école normale d'instituteurs 87000 Limoges

@ comite87judo@gmail.com /  www.facebook.com/judo87

: <https://haute-vienne-judo.ffjudo.com>

Contacts : Nadège Coucaud (Présidente) - (06.20.10.15.66 – @ presidence_comite87@ffjudo.com)

Morgan Lavergne (Secrétaire Général) - (07.62.36.23.29 - @ comite87judo@gmail.com)



COMITÉ HAUTE-VIENNE JUDO

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JUDO-JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES



6) Les clubs peuvent demander du matériel au Comité départemental s'ils le souhaitent en remplissant le formulaire de prêt de matériel.

ARTICLE 4 : Inscription et engagement

1) Les équipes doivent être inscrites sur l'événement Extranet correspondant à chaque épreuve.

2) Pas de frais d'inscription.

3) **La phase finale**, une liste des combattant(e)s engagé(e)s dans chaque catégorie sera demandée au préalable.

4) Chaque club peut inscrire plusieurs équipes.

5) Deux clubs peuvent s'associer pour présenter une équipe à condition qu'ils respectent les points suivants :

- les clubs ne peuvent avoir un complément d'équipe s'ils ont déjà deux équipes, mais ils peuvent compléter une autre équipe d'un autre club
- les clubs associés doivent le rester jusqu'à la finale
- les noms des deux clubs doivent apparaître sur la feuille d'engagement

Nota : les équipes doivent être constituées dans un esprit loisir, afin de concerner un maximum de combattant(e) et non dans le but de créer des rassemblements élitistes pour but de performer.

6) Tout club qui ne justifie pas de son absence et qui ne prévient pas le club d'accueil, ne sera pas reconduit sur la suite du circuit.

7) Au moins une participation sur une étape intermédiaire est nécessaire pour participer à la finale.

8) Vérification administrative le jour de l'animation :

- **les étapes intermédiaires** : chaque combattant(e) inscrit(e) dans une équipe doit impérativement être licencié dans un club affilié FRANCE JUDO. Le responsable de chaque équipe devra présenter les attestations de licences aux représentant(e)s de la structure d'accueil.
- **la phase finale**, les combattant(e)s devront présenter un passeport ou tout autre document d'identité validant l'inscription extranet.

Adresse : 47 rue de l'ancienne école normale d'instituteurs 87000 Limoges

@ comite87judo@gmail.com / www.facebook.com/judo87

: <https://haute-vienne-judo.ffjudo.com>

Contacts : Nadège Coucaud (Présidente) - (06.20.10.15.66 – @ presidence_comite87@ffjudo.com)

Morgan Lavergne (Secrétaire Général) - (07.62.36.23.29 - @ comite87judo@gmail.com)



COMITÉ HAUTE-VIENNE JUDO

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JUDO-JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES



9) L'engagement de l'équipe ne sera effectif qu'après la pesée obligatoire avant chaque étape.

ARTICLE 3 : Public

- 1) Ce circuit est réservé aux judoka(te)s de la catégorie poussin(e) né(e) en 2016-2017.
- 2) Grade minimum : Ceinture blanche (sous la responsabilité de l'enseignant(e) référant(e) du club).
- 3) Selon le règlement sportif fédéral, les combats mixtes sont autorisés.
- 4) Chaque équipe est composée de 4 judoka(te)s minimum.

ARTICLE 4 : Catégories de poids

- 1) Chaque équipe et combat pourront être mixtes. L'équipe sera composée de 8 catégories de poids : -26kg ; -28kg ; -30kg ; -32kg ; -34kg ; -38kg ; -42kg et +42kg.
- 2) Il est possible de monter d'une catégorie de poids dans la limite de 10% (ex : un moins 28 kg peut monter en -30 kg).
- 3) Les pesées seront réalisées pour l'ensemble des étapes et la finale en pantalon de Judogi et tee-shirt pour les masculins et les féminines avec une tolérance de 500 grammes.
- 4) Pour la catégorie des -26kg et des + 42kg, l'écart de poids entre les combattant(e)s ne pourra excéder 10%. Si l'écart de poids est supérieur à ce seuil, aucun point ne sera attribué, le combat sera noté Hikiwake.
Un "randori" au sol sera proposé aux combattant(e)s en dehors du contexte de la compétition avec la validation des responsables des équipes concernées.
- 5) Possibilité d'avoir un(e) remplaçant(e) par catégorie de poids.
- 6) Les combattant(e)s sont autorisés à changer de catégorie de poids à chaque étape.

ARTICLE 5 : Arbitrage

- 1) Les accompagnant(e)s sont autorisé(e)s et disposeront des temps morts au « mate » pour conseiller les combattant(e)s pendant le combat.
- 2) Tous les combats auront lieu debout.

Adresse : 47 rue de l'ancienne école normale d'instituteurs 87000 Limoges

@ comite87judo@gmail.com / www.facebook.com/judo87

: <https://haute-vienne-judo.ffjudo.com>

Contacts : Nadège Coucaud (Présidente) - (06.20.10.15.66 – @ presidence_comite87@ffjudo.com)

Morgan Lavergne (Secrétaire Général) - (07.62.36.23.29 - @ comite87judo@gmail.com)

3) En cas d'égalité à la fin d'un combat, et SANS décision évidente, 1 mn sera rajoutée debout. S'il y a toujours égalité, la décision sera prise par l'arbitre et les commissaires sportif(ve)s en toute neutralité.

4) La victoire sera attribuée à l'équipe ayant :

1. Nombre de victoires
2. Nombre de points marqués dans les rencontres
 - 1 Ippon = 10 points
 - 1 waza- ari = 7 points
 - 1 Yuko = 5 points
 - 1 décision = 1 point
3. Nombre de waza-ari marqués dans les rencontres
4. Nombre de yuko marqués dans les rencontres

En cas d'égalité de victoires et de points, un tirage au sort sera réalisé par le corps arbitral ou le comité d'organisation sur les catégories de poids où les combattant(e)s sont présent(e)s.

Attribution des points :

Décision : 1 point
Yuko : 5 points
Waza-ari : 7 points
Ippon : 10 points

5) Les étapes intermédiaires : des arbitres et commissaires sportif(ve)s club pourront officier lors de l'animation. Ils devront être encadrés par des officiels.

6) La phase finale : des arbitres et commissaires sportif(ve)s en formation seront sollicités afin d'officier. Ils seront encadrés par des officiels. Pas d'évaluation, mais cette animation doit être un support de formation pour nos jeunes officiels.

6) Sur accord des responsables d'équipes et du responsable de l'animation, les remplaçant(e)s des équipes pourront respectivement selon leur catégorie de poids, réaliser un combat « d'entraînement » sans impact sur le résultat final. Cela dans l'objectif de permettre aux remplaçants de réaliser des combats et ainsi valoriser leur engagement.

Pour le reste, se référer au règlement CNA en vigueur.

Adresse : 47 rue de l'ancienne école normale d'instituteurs 87000 Limoges

@ comite87judo@gmail.com / www.facebook.com/judo87

: <https://haute-vienne-judo.ffjudo.com>

Contacts : Nadège Coucaud (Présidente) - (06.20.10.15.66 – @ presidence_comite87@ffjudo.com)

Morgan Lavergne (Secrétaire Général) - (07.62.36.23.29 - @ comite87judo@gmail.com)

ARTICLE 6 : Temps de combat

1) Temps de combat : 1'30"

2) Temps d'immobilisation :
5" à 9" : yuko

10" à 19" : waza-ari

20" : ippon

ARTICLE 7 : Echauffement

1) Un échauffement collectif sera organisé avant le début de l'animation.

2) L'échauffement sera dirigé par un(e) enseignant(e) (titulaire ou en formation sous la responsabilité d'un titulaire).

ARTICLE 8 : Formule de compétition

1) La première étape : Regroupement en poules de 4 ou 5 équipes de clubs, en fonction de la zone géographique (dans la mesure du possible).

Attention ! Si un club inscrit plusieurs équipes, toutes ses équipes ne seront pas sur le même lieu.

2) La deuxième étape : répartition en poules de 4 ou 5 en fonction des résultats de la première étape (les premiers de chaque poule seront écartés).

3) La phase finale : formule selon le nombre d'équipe participant(e).

ARTICLE 9 : Récompenses

1) Les étapes intermédiaires : Les clubs supports sont encouragés à donner des récompenses aux participant(e)s (médailles, diplômes, goûter...).

2) La finale : Le Comité départemental récompensera les participant(e)s par une médaille ou un diplôme, et l'équipe par une coupe.

Adresse : 47 rue de l'ancienne école normale d'instituteurs 87000 Limoges

@ comite87judo@gmail.com / www.facebook.com/judo87

: <https://haute-vienne-judo.ffjudo.com>

Contacts : Nadège Coucaud (Présidente) - (06.20.10.15.66 – @ presidence_comite87@ffjudo.com)

Morgan Lavergne (Secrétaire Général) - (07.62.36.23.29 - @ comite87judo@gmail.com)

ARTICLE 10 : Les accompagnant(e)s

1) Le Comité départemental souhaite rappeler le rôle et l'état d'esprit que doit adopter les accompagnant(e)s et rappelle selon le règlement CNA :

Rappel des droits des accompagnants et coaches :

- Encourager, guider et aider (techniquement, tactiquement ou psychologiquement) le judoka qu'il accompagne.

Rappel des devoirs :

- Avoir une attitude, une gestuelle et des mots dignes et respectueux.
- Ne pas filmer le combat en étant assis sur la chaise dédiée au coaching.
- Ne pas interpellier ni essayer d'influencer les arbitres, l'autre coach, ni l'adversaire par des paroles ou des gestes.
- Ne pas s'exprimer avec une véhémence exacerbée ou agressive.
- Garder en permanence l'idée qu'une organisation festive réussie est celle où le bien-être de tous est respecté.

Pour les jeunes arbitres, la procédure sera la suivante :

En cas de problème avec un coach au cours d'un combat arbitré par un jeune arbitre, celui-ci s'adressera à l'officiel, et en cas d'absence au comité d'organisation.

En conséquence, voici les conduites à tenir pour les clubs supports ainsi que pour la finale selon le règlement CNA :

- **L'avertissement verbal et le carton jaune** seront donnés directement par l'arbitre central sur son propre jugement ou sur signalement d'un ou des arbitres ;
- **Le carton rouge** pourra être donné après concertation du corps arbitral et du responsable de l'animation. Il induira une exclusion de la chaise de coach pour le combat en cours (sans remplacement possible), mais également pour la totalité de la journée de compétition.

En cas d'incident, le responsable d'arbitrage prendra note de l'identité de l'accompagnant(e) ou coach concerné et ces informations seront notifiées dans le **compte-rendu** de manifestation.

Les comités d'organisation des événements sont invités à être attentifs aux comportements inadaptés et n'accepter aucun comportement en décalage avec notre code moral.

2) L'accompagnant(e) devra porter un Judogi lors de la finale afin d'apporter de la convivialité à l'évènement.

Adresse : 47 rue de l'ancienne école normale d'instituteurs 87000 Limoges

@ comite87judo@gmail.com / www.facebook.com/judo87

: <https://haute-vienne-judo.ffjudo.com>

Contacts : Nadège Coucaud (Présidente) - (06.20.10.15.66 – @ presidence_comite87@ffjudo.com)

Morgan Lavergne (Secrétaire Général) - (07.62.36.23.29 - @ comite87judo@gmail.com)



COMITÉ HAUTE-VIENNE JUDO

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JUDO-JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES



JUDO
SERVICE

LECOMTE

ARTICLE 11 : Échéancier



- **1ère Étape** : du mercredi 12 novembre au dimanche 16 novembre 2025
→ Positionnement des clubs supports jusqu'au vendredi 26 septembre 2025
- **2ème Étape** : du mercredi 25 janvier au dimanche 01 Février 2026
→ Positionnement des clubs supports jusqu'au vendredi 05 décembre 2025
- **Phase Finale** : le samedi 25 avril 2026 au dojo départemental Robert Lecomte à Limoges.

CONTACT :

Morgan LAVERGNE - Secrétaire Général

Mail : comite87judo@gmail.com

Téléphone : 07.62.36.23.29

Adresse : 47 rue de l'ancienne école normale d'instituteurs 87000 Limoges

@ comite87judo@gmail.com /  www.facebook.com/judo87

: <https://haute-vienne-judo.ffjudo.com>

Contacts : Nadège Coucaud (Présidente) - (06.20.10.15.66 – @ presidence_comite87@ffjudo.com)

Morgan Lavergne (Secrétaire Général) - (07.62.36.23.29 - @ comite87judo@gmail.com)



COMITÉ HAUTE-VIENNE JUDO

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JUDO-JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES



3000
SOUTIENS

CANDIDATURE ACCUEIL D'UNE ÉTAPE

Circuit Départemental 87 Par Équipes Mixtes Poussin(e)s Saison 2025-2026

Le club de souhaite accueillir une 1ère / 2ème étape (1)
du Circuit Départemental 87 Par Équipes Mixtes Poussin(e)s 2025-2026.

Le club propose la date et les horaires suivants:

le mercredi / le samedi / le dimanche (1) de h à
..... h

Adresse d'organisation de l'animation :

Responsable de l'animation :

Mail de contact :

Téléphone de contact :

En accueillant la 1ère / 2ème étape (1) du Circuit Départemental 87 Par Équipes Mixtes
Poussin(e)s 2025-2026 mentionné ci-dessus, j'atteste (NOM/Prénom).....
président(e) du/de à respecter le règlement prévu
pour cette animation.

(1) rayer la mention inutile

Date et signature du/de la président(e) du club :

DÉCISION DU COMITÉ 87

Date et signature :

Adresse : 47 rue de l'ancienne école normale d'instituteurs 87000 Limoges

@ comite87judo@gmail.com / www.facebook.com/judo87

: <https://haute-vienne-judo.ffjudo.com>

Contacts : Nadège Coucaud (Présidente) - (06.20.10.15.66 – @ presidence_comite87@ffjudo.com)

Morgan Lavergne (Secrétaire Général) - (07.62.36.23.29 - @ comite87judo@gmail.com)